

Inspection générale
des bibliothèques

L'avenir des catalogues collectifs nationaux

Rapport à monsieur le ministre
de la Culture et de la Communication

Rapport à monsieur le ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

- Monsieur Pierre HANOTAUX, directeur de Cabinet
- Monsieur Alban de NERVAUX, conseiller chargé du livre et de la lecture

DGMIC

- Madame Laurence FRANCESCHINI, directrice générale des médias et des industries culturelles
- Monsieur Nicolas GEORGES, directeur adjoint, chargé du livre et de la lecture

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- Monsieur Erkki MAILLARD, directeur du Cabinet
- Monsieur Olivier FARON, directeur adjoint du Cabinet en charge de l'enseignement supérieur

DIRECTIONS

- Monsieur Patrick HETZEL, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur Ronan STEFAN, directeur général pour la recherche et l'innovation
- Madame Claire GIRY, chef du service de la coordination stratégique et des territoires
- Monsieur Michel MARIAN, chef de la mission de l'information scientifique et technique du réseau documentaire

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le Président de la Bibliothèque nationale de France
- Madame la directrice générale de la Bibliothèque nationale de France
- Monsieur le directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- Monsieur le Président de la Conférence des présidents d'université
- Monsieur le directeur de la BPI
- Madame la directrice de l'Enssib
- Associations professionnelles (ABF, ADBU, ADBGV, ADBDP)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale des bibliothèques

L'avenir des catalogues collectifs nationaux

Juillet 2011

Christine GIRARD
*Inspecteur général
des bibliothèques*

Benoît LECOQ
*Inspecteur général
des bibliothèques*

SOMMAIRE

Introduction	6
1. Etat des lieux	8
1.1. Le SUDOC	8
1.1.1. <i>Présentation générale</i>	8
1.1.2. <i>Constitution et enrichissement du SUDOC</i>	8
1.1.3. <i>Les outils et services associés au SUDOC : RCR et PEB</i>	9
1.1.4. <i>Modalités d'organisation et de fonctionnement</i>	12
1.1.5. <i>Le SUDOC et les nouveaux services de l'ABES</i>	13
1.1.6. <i>Vers une évolution des missions de l'ABES</i>	14
1.2. Le Catalogue collectif de France et ses composantes	15
1.2.1. <i>Imprimés et documents multimedia</i>	15
1.2.2. <i>Archives et manuscrits</i>	16
1.2.3. <i>Les services associés</i>	17
1.2.4. <i>Forces et faiblesses du CCFR</i>	17
2. Les enjeux	20
2.1. Accroître l'utilisation par les professionnels	20
2.1.1. <i>La récupération des notices et le catalogage partagé</i>	20
2.1.2. <i>L'exemple de la Bibliothèque municipale de Fresnes</i>	21
2.1.3. <i>Une pratique à développer</i>	22
2.1.4. <i>La localisation et le prêt</i>	23
2.1.5. <i>Des services complémentaires</i>	24
2.2. Elargir l'audience des catalogues et la visibilité des ressources documentaires françaises	24
2.2.1. <i>La consultation du catalogue SUDOC</i>	24
2.2.2. <i>Visibilité nationale et internationale</i>	25
2.2.3. <i>Le CCFR et le catalogue général de la BNF : l'enjeu du « pivot documentaire »</i>	25
2.3. Relever le défi du signalement des ressources électroniques et de la mutation des catalogues	26
2.3.1. <i>Le signalement des ressources électroniques</i>	27
2.3.2. <i>Modernisation ou mutation des catalogues ?</i>	28
3. Propositions et recommandations	30
3.1. Développer et renforcer une stratégie nationale des catalogues collectifs	30
3.2. Renforcer la cohérence et la visibilité des catalogues	31
3.3. Mieux circonscrire les périmètres	32
3.4. Développer la communication autour d'une logique de services	32
3.5. Améliorer l'ergonomie des catalogues	33

Conclusion : quel avenir pour quels catalogues ?	34
Annexes.....	36

Introduction

Ce rapport fait suite à une demande conjointe du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de celui du ministre de la Culture et de la Communication¹. Initialement prévue pour être remise à l'automne 2010, cette étude a fait, en concertation avec les autorités de tutelle, l'objet de reports successifs provoqués par l'urgence d'autres missions demandées à l'Inspection générale des bibliothèques. L'IGB souhaite souligner que la mise en œuvre de la mission a, de ce fait, permis de prendre en compte les évolutions les plus récentes dans le domaine des catalogues.

Depuis quelques années, plusieurs rapports commandés par le ministre de la Culture et de la Communication ont été amenés à aborder, soit de façon lointaine (rapport Olivennes, 2007), soit de biais (rapport Patino, 2008), soit à travers le prisme de la numérisation des ressources documentaires (rapport Tessier, 2010), la question, pourtant centrale, de la visibilité des données bibliographiques dans le paysage numérique². Aucun, jusqu'ici, n'avait été consacré à l'avenir des catalogues nationaux et aux évolutions que leur dictent non seulement l'apparition de nouveaux supports mais aussi le développement d'une concurrence dont les enjeux, à la fois culturels, démocratiques et économiques, suscitent les préoccupations du secteur public comme du secteur privé : au-delà des embarras techniques que soulèvent, pour les spécialistes, le traitement, la structuration et le référencement des métadonnées, il en va de la visibilité – et donc de l'accessibilité – de la production intellectuelle passée, présente et à venir. Les territoires de l'accès à la connaissance et ceux de la mémoire sont ici intimement liés.

Aboutissement d'une histoire institutionnelle qui a vu s'éloigner progressivement la sphère universitaire et celle dite de la « lecture publique », la signalisation des données bibliographiques issues des bibliothèques fait, en France, l'objet d'un singulier partage : sur la trace des pionniers du XIX^e siècle (Jules Taschereau, Léopold Delisle, etc.), la Bibliothèque nationale de France développe, à partir d'outils qu'elle adapte au contexte numérique, une vision centralisée du signalement ; créée en 1994, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a naturellement épousé le modèle coopératif qui s'est imposé aux bibliothèques dans le dernier tiers du XX^e siècle : celui du catalogage partagé. A ces deux logiques, distinctes et même opposées (mais pas inconciliables) s'en superposent d'autres mises en œuvre par les secteurs privés et commerciaux : Electre bien sûr, base bibliographique de référence du Cercle de la Librairie, pour qui les bibliothèques sont l'une des clientèles, mais aussi les produits développés par la société Dilicom et, en particulier, son

¹ Cf. annexe 1 : lettre de mission du 18 juin 2010.

² Denis Olivennes, *Le développement et la protection des œuvres culturelles sur les nouveaux réseaux*, 2007, 43 p. Bruno Patino, *Rapport sur le livre numérique*, 2008, 68 p. Marc Tessier, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, 2010, 64 p.

catalogue, le Fichier Exhaustif du Livre (FEL)³. Cette dispersion est révélatrice des frontières qui, en France peut-être plus qu'ailleurs, cloisonnent un univers du livre où édition, diffusion, distribution et offre publique de lecture poursuivent des cheminements qui leur sont propres.

Sans s'attarder sur les origines et les conséquences de ces partages territoriaux, le présent rapport s'efforce, plus modestement, d'analyser le mode de fonctionnement des deux grands catalogues collectifs français, le Système universitaire de documentation (SUDOC) et le Catalogue collectif de France (CCFR), de mesurer leur audience et leurs usages et de suggérer toutes recommandations qui permettraient d'en faire, encore davantage demain qu'aujourd'hui, des outils transparents et visibles, y compris sur un plan international. Leur performance doit servir les attentes des usagers anonymes comme celles de la communauté scientifique et des professionnels du livre.

³ La société DILICOM est un service interprofessionnel conçu pour faciliter le développement des Echanges de Données Informatisés (EDI) dans le secteur commercial du livre. Il s'adresse principalement aux distributeurs et aux libraires. Son « Fichier Exhaustif du Livre » (FEL) est quotidiennement mis à jour par les distributeurs, à partir de leurs systèmes informatiques, puis diffusé vers les abonnés libraires.

1. Etat des lieux

1.1. Le SUDOC

1.1.1. Présentation générale

Le SUDOC, Système universitaire de documentation, est le catalogue collectif national des bibliothèques et services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mis en œuvre par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, établissement public situé à Montpellier et créé en 1994, il est entré dans sa phase opérationnelle début 2001. Utilisé et enrichi quotidiennement par l'ensemble des Bibliothèques universitaires françaises, il est également un outil précieux pour la communauté des étudiants, des chercheurs et, au-delà, pour tous les usagers amenés à entreprendre une recherche bibliographique.

Le SUDOC regroupe la description et la localisation de tous les types de documents, livres, thèses, revues, ressources électroniques documents audiovisuels, cartes, partitions, à la seule exception des manuscrits et archives qui font l'objet d'un traitement spécifique au sein d'un catalogue distinct.

Sa caractéristique est de répondre à une double fonction : à partir d'un dispositif de catalogage partagé très performant, il offre en libre accès sur le web, le signalement et la localisation des documents conservés dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur français.

Avec plus de 14 millions de notices bibliographiques, 29 millions de documents localisés et 1100 bibliothèques participantes, le SUDOC occupe une place incontournable dans l'enseignement supérieur français et constitue une réussite indéniable.

Comparé à ses homologues étrangers, c'est aussi l'un des catalogues collectifs les plus aboutis en raison de ses fonctionnalités et de son impact national⁴.

1.1.2. Constitution et enrichissement du SUDOC

Constitué initialement par fusion des catalogues collectifs préexistants (Sibil France, AUROC d'OCLC et BN-Opale de la bibliothèque nationale, catalogue collectif national des publications en série.) le SUDOC est régulièrement alimenté par les créations de notices et les localisations effectuées par les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Pour les publications en séries (périodiques, journaux, revues, collections), les sources d'alimentation s'étendent, via les Centres régionaux du SUDOC PS, aux bibliothèques hors enseignement supérieur, notamment aux bibliothèques municipales.

⁴ Cf. l'étude comparative commandée par l'ABES au TICER (Tilburg innovation centre for electronic resources) University of Tilburg, mai 2011, <http://www.abes.fr/abes/index.html>

Le SUDOC s'appuie également sur des réservoirs de notices, dont en premier lieu, le catalogue général de la BNF versé régulièrement avec les fichiers d'autorité en vertu d'un accord établi dès l'origine du projet.

Pour le domaine étranger, l'ABES s'attache à recueillir les grandes bases nationales : la DBD (Deutsche BibliothekDatabase), Helka (Bibliothèques de l'université d'Helsinki), LC (Loc Voyager, Library of Congress), Libris, (Bibliothèque nationale de Suède) et, au niveau international, HALUC (Union Catalog Hellenic Academic Librarie), Worldcat d'OCLC, catalogues tous accessibles via la passerelle Z 39 50.

Le SUDOC offre ainsi un éventail de ressources d'une grande ampleur, constamment renouvelé, qui permet aux bibliothèques participantes de réduire considérablement leur activité de création de notices.

1.1.3. Les outils et services associés au SUDOC : RCR et PEB

Au SUDOC est associé le RCR, répertoire de centres de ressources, fournissant le descriptif des 3400 établissements documentaires participant au réseau SUDOC. Il donne leur identification, leur localisation, ainsi que toutes les informations pratiques relatives aux services offerts : adresse, calendrier et heures d'ouverture, spécialités, conditions d'accès et de prêt.

Articulé au SUDOC et au RCR, les modules du PEB, prêt entre bibliothèques, permettent d'effectuer les demandes et d'y répondre directement en ligne. La bibliothèque peut habiliter ses usagers à effectuer eux-mêmes cette demande.

Quelques chiffres-clés permettent de mesurer l'importance du SUDOC et la croissance régulière qu'il a connue ces dernières années.

Chiffres-clés du SUDOC 2009

Volumétrie	
	14,4 millions de notices
	9,9 millions de notices bibliographiques localisées
	2,2 millions de notices d'autorité
	2,3 millions de notices non localisées
	31 millions de localisations
Réseau	
	141 établissements
Consultation	
	24 000 000 par le web
	8 000 000 en mode professionnel
	800 000 via le CCFR
	250 000 via Google scholar
PEB	
	166 000 demandes émises
	Taux de satisfaction 88%

Chiffres-clés du SUDOC : évolution 2005-2009

	2005	2006	2007	2008	2009
Volumétrie	7,5 millions de notices bibliographiques	9,1 millions de notices bibliographiques	9,7 millions de notices bibliographiques	10,6 millions de notices bibliographiques	11,4 millions de notices bibliographiques
	6,2 millions de notices bibliographiques localisées	7,5 millions de notices bibliographiques localisées	8,1 millions de notices bibliographiques localisées	8,7 millions de notices bibliographiques localisées	9,3 millions de notices bibliographiques localisées
	1,4 million de notices d'autorité	1,6 million de notices d'autorité	1,7 million de notices d'autorité	1,9 million de notices d'autorité	2 millions de notices d'autorité
	1,3 million de notices non localisées	1,5 million de notices non localisées	1,6 million de notices non localisées	1,8 million de notices non localisées	2 millions de notices non localisées
	18 millions de localisations	22 millions de localisations	24 millions de localisations	27 millions de localisations	29 millions de localisations
Réseau					
	150 établissements (environ)	150 établissements (environ)	140 établissements	133 établissements	137 établissements*
Consultation					
	18 000 000 web	23 000 000 web	26 800 000 web	34 000 000 web	27 000 000 web
	8 900 000 en mode professionnel	10 000 000 en mode professionnel	10 500 000 en mode professionnel	11 000 000 en mode professionnel	8 800 000 en mode professionnel
	1 280 000 via CCFR	1 300 000 via CCFR	1 000 000 via CCFR	900 000 via CCFR	800 000 via CCFR
			92 000 via Google scholar	272 000 via Google scholar	248 000 via Google scholar
PEB					
	262 600 demandes émises	242 500 demandes émises	215 000 demandes émises	194 000 demandes émises	177 500 demandes émises

* Il convient de souligner que, si le réseau accueille chaque année de nouveaux établissements, d'autres « disparaissent » en raison des politiques de regroupement universitaire, de fusions dans le cadre des PRES ou d'intégration des IUFM.

1.1.4. Modalités d'organisation et de fonctionnement

Projet socle de l'ABES, le SUDOC bénéficie de bases solides, tant du point de vue informatique grâce aux progiciels d'OCLC et aux applications développées localement, que du point de vue bibliothéconomique par l'adoption rigoureuse des normes et standards.

Le réseau des participants compte aujourd'hui plus de 137 établissements d'enseignement supérieur regroupant un millier de bibliothèques et s'étend, pour les publications en série, à plus de 2000 bibliothèques diverses, via les Centres régionaux du SUDOC PS. Toutes les universités ont adhéré au SUDOC et les demandes d'adhésion proviennent désormais d'autres types d'établissements, qu'il s'agisse d'écoles d'ingénieur par exemple qui se rapprochent des universités dans le cadre des PRES, de bibliothèques d'autres ministères, de bibliothèques territoriales ou encore de bibliothèques étrangères francophones.

Un tel réseau ne peut fonctionner correctement que sur la base de procédures bien établies. Le SUDOC s'appuie sur une convention de participation des établissements ainsi que sur des principes de tarification explicites et négociés.

La révision, en 2010, de la convention initiale a permis de mieux préciser les droits et devoirs de chacun : droits de propriété intellectuelle de l'ABES sur l'ensemble du catalogue en tant que producteur de la base de données, droit des fournisseurs de logiciels et de notices primaires, et droit des établissements participants de réutiliser les notices, par exemple pour les reverser dans un autre catalogue collectif. A l'exception regrettable du Centre international de l'ISSN, tous les fournisseurs acceptent le principe de réutilisation des données publiques.

Les conditions tarifaires de participation des établissements sont clairement affichées et arrêtées après concertation. Agence publique, financée à 70% par le MESR, l'ABES a pour principe de ne facturer aux établissements qu'une part marginale de ses coûts, de l'ordre de 400€ de licence par poste de catalogage pour ce qui concerne le SUDOC.

Outre ce cadre de fonctionnement, de nombreuses instances assurent la communication entre l'ABES et les établissements de même qu'entre les établissements eux-mêmes. L'ABES entretient des relations étroites avec l'AURA, Association des établissements utilisateurs du réseau, ainsi qu'avec l'ADBU et le consortium Couperin. Les journées ABES, suivies chaque année par quatre à cinq cents professionnels, la revue *Arabesques*, le site Web, concourent à la vitalité des échanges et à la circulation régulière des informations. Les coordinateurs SUDOC et les groupes de travail, l'organisation des formations sur place et à distance garantissent la mise en commun et la conformité des procédures de travail.

Enfin, sur le plan stratégique, les établissements du réseau SUDOC sont représentés au Conseil d'administration ainsi qu'au Conseil scientifique récemment créé, et associés à la préparation du projet d'établissement pluriannuel mis en place par l'ABES depuis 2008.

Toutes les conditions sont donc réunies pour un fonctionnement pleinement opérationnel de ce réseau.

1.1.5. Le SUDOC et les nouveaux services de l'ABES

La réussite du SUDOC est indéniable. Outil pleinement opérationnel, en croissance régulière depuis sa création (si l'on s'en tient, du moins, au suivi des statistiques volumétriques), il s'appuie sur des procédures bien rodées et sur un réseau d'établissements actif et soudé.

Toutefois, malgré sa pertinence, il apparaît que le SUDOC, sous sa forme actuelle, ne répond plus que partiellement aux besoins des bibliothèques universitaires d'aujourd'hui et de leurs utilisateurs. Avec la croissance des publications, ressources et services numériques, la seule signalisation des documents physiques ne saurait suffire.

Des chantiers exploratoires ont été engagés dès 2002 par l'ABES pour répondre à ces nouveaux enjeux, puis, à partir de 2009, pour reprendre les secteurs d'activités transférés de l'administration centrale.

➤ Numes pour l'identification des corpus numérisés de l'enseignement supérieur

Ouvert en production depuis septembre 2009, Numes recense les corpus documentaires, pédagogiques et scientifiques numérisés ou en projets de numérisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il complète le portail patrimoine numérique du Ministère de la culture et de la communication avec lequel est établie une convention de coopération prévoyant le moissonnage réciproque des données.

➤ Le répertoire des signets

Conçu par le CERIMES (Centre de ressources et d'information sur les multimedia pour l'enseignement supérieur) et géré en collaboration avec l'ABES depuis avril 2009, il propose les fiches descriptives de 1500 sites web sélectionnés par les bibliothèques de l'enseignement supérieur pour la pertinence de leur contenu dans les différentes disciplines.

➤ Le catalogue des manuscrits et fonds d'archives conservés dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur : Calames

Le catalogue des manuscrits et archives comporte 36 000 notices qui ont été encodées en EAD, et peuvent être mises à jour en ligne. Une trentaine de bibliothèques participent à ce jour à son enrichissement. Catalogue de nouvelle génération, Calames est d'ores et déjà moissonné par le CERL (Consortium of european research libraries) pour son portail ainsi que par Isidore⁵, plateforme de recherche donnant accès aux données numériques des sciences humaines et sociales du CNRS.

⁵ Site : www.rechercheisidore.fr

- *Star et un ensemble d'applications relatives aux thèses françaises appelées à alimenter le portail national des thèses*

Créé à la suite du décret du 7 août 2007 relatif au dépôt électronique des thèses, Star est un dispositif national de signalement, de dépôt électronique et d'archivage pérenne des thèses. Star recense aujourd'hui 4800 thèses archivées au Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES). 55 établissements universitaires y participent de façon opérationnelle et 43 en test. S'y adjoint le fichier central des thèses en cours en lettres et sciences humaines, dont la gestion vient d'être transférée à l'ABES.

Ces deux applications ont vocation à s'inscrire dans le futur portail des thèses qui rassemblera toutes les étapes de la vie d'une thèse, de la proposition des sujets jusqu'au document final. Destiné à renforcer la visibilité des thèses française et à favoriser les liens avec le monde économique, ce projet ambitieux devrait être opérationnel à la rentrée 2011.

- *Acquisition des ressources électroniques*

Enfin l'ABES participe fortement à l'acquisition mutualisée de ressources électroniques en assurant le portage d'une dizaine de groupements de commandes très importants (pour un budget total de 20M€). Elle est appelée à prendre une place majeure dans ce domaine avec la mise en place de licences nationales, mission qui lui a été confiée en novembre 2010 par le MESR.

1.1.6. Vers une évolution des missions de l'ABES

D'un service centré sur la réalisation du catalogue collectif national, on voit que l'ABES devient désormais l'opérateur principal des actions de mutualisation documentaire, touchant un réseau qui s'étend aux Etablissements publics à caractère scientifique et technologiques (EPST) pour les acquisitions de ressources électroniques, aux écoles doctorales et les services de scolarité pour la gestion des thèses électroniques ainsi qu'à des établissements divers, voire extérieurs à l'enseignement supérieur, pour le SUDOC.

Cette diversification n'est pas sans poser quelques problèmes. Perdant sa place centrale, voire son unicité avec la création de catalogues ou portails spécifiques à certains types de documents, comme Calames et le portail des thèses, le SUDOC perd de sa lisibilité. Les missions et le périmètre d'intervention de l'ABES deviennent plus difficiles à cerner.

Pour y remédier, l'agence s'emploie d'ores et déjà à mettre en cohérence et à faire converger l'ensemble de ses réalisations. Les nouveaux développements engagés, serveur OAI PMH, exploitation transversale des autorités du SUDOC, sont désormais conçus pour bénéficier à l'ensemble des applications et établir les liens de l'une à l'autre.

L'ABES doit parallèlement, dans le cadre du prochain projet d'établissement, veiller à redéfinir ses priorités, les critères d'extension de son périmètre d'intervention et le positionnement du SUDOC dans ce nouvel ensemble.

1.2. Le Catalogue collectif de France et ses composantes

Sans nous attarder sur l'histoire des catalogues fédérés par la Bibliothèque nationale puis la Bibliothèque nationale de France, on retiendra que le Catalogue collectif de France (CFR) est un agrégat de bases et de catalogues distincts dont la constitution progressive n'est pas achevée. C'est d'abord un outil de localisation et d'identification ; c'est également – et devrait l'être encore davantage à l'avenir – un réservoir de notices où, par l'intermédiaire des bases qui y sont hébergées, il est possible de procéder à des récupérations⁶. Son identité la plus visible est patrimoniale mais, en raison même de son hétérogénéité, ses ambitions vont naturellement au-delà : les frontières du CCFR restent à définir précisément. Enfin, il n'a pas été conçu, contrairement au SUDOC, comme un outil de catalogage partagé mais procède - en témoignent les sédimentations successives qui l'ont enrichi - d'une vision centralisée de la coopération : ce qui, on le verra, ne présente pas que des inconvénients.

Rappelons brièvement quels sont les éléments constitutifs du CCFR :

1.2.1. *Imprimés et documents multimedia*

- Ouvert en 1998 et dénommé jusqu'en 2008 « BN-OPALE PLUS », le catalogue général de la BNF est riche de 11,3 millions de notices bibliographiques auxquelles s'ajoutent près de 5 millions de notices d'autorité. Il décrit et localise l'ensemble des documents imprimés et multimedia présents sur le site François-Mitterrand ainsi qu'une large part des collections spécialisées conservées sur le site Richelieu et de celles de la Bibliothèque de l'Arsenal, de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra et de la Maison Jean-Vilar d'Avignon. Il est alimenté, pour la production française, par des notices issues du dépôt légal et enrichies par des rétroconversions de catalogues anciens. La production étrangère quant à elle fait l'objet, dans des proportions très variables selon les années et les secteurs disciplinaires, soit d'un catalogage original soit d'opérations de dérivations de notices à partir de WorldCat. Le catalogue général s'enrichit donc à la fois par des chargements de notices et par du catalogage en ligne, le tout dans un format de travail INTERMARC, éventuellement diffusable en UNIMARC.
- La base « Patrimoine » décrit et localise les fonds anciens antérieurs à 1914 de la plupart des bibliothèques municipales françaises importantes ainsi que les fonds locaux et/ou spécialisés qu'elles conservent. Elle s'est constituée et continue d'être alimentée par des opérations de rétroconversion ou de catalogage rétrospectif. Aujourd'hui riche de plus de 3 460 000 notices (principalement de monographies imprimées), il lui reste à agréger les fonds de plusieurs bibliothèques municipales classées⁷, ce qui constitue une priorité, ainsi que les collections spécialisées et thématiques présentes ailleurs que dans les bibliothèques municipales (Bibliothèque du Saulchoir, Musée social, etc.). A quoi il convient d'ajouter que l'année 2011 verra

⁶ Il n'est pas possible, à ce jour, de récupérer *directement* à partir du CCFR : on peut y constituer un « panier » mais la récupération proprement dite ne peut se faire qu'indirectement depuis le catalogue d'origine (via FTP ou Z3950).

⁷ Parmi lesquelles : Boulogne-sur-Mer, Brest, Cambrai, Mulhouse, Périgueux, Reims, Roubaix, Tours, Moulins.

l'intégration des 34 000 notices issues de la rétroconversion du Patrimoine musical régional⁸, intégration qui bénéficiera à terme d'une interface dédiée. En 2012 devraient s'y adjoindre 800 000 notices provenant de la rétroconversion des collections de musique notée conservées à la BNF. La base « Patrimoine » n'est alimentée que par des chargements (sans possibilité de catalogage en ligne). Son format de travail est l'UNIMARC.

- Le Sudoc : soit 14 millions de notices et le Catalogue collectif des publications en série (Sudoc-PS). Le SUDOC est alimenté à la fois par du catalogage en ligne et des chargements, en format UNIMARC.

A ces trois ensembles, qui forment le noyau dur du recensement des imprimés et des documents multimedia, s'ajoutent, dans le cadre de réalisations et de projets en cours ou à mener, des extensions pour ainsi dire périphériques. Le catalogue des 11 bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris (1 million de références) a été intégré de même que, dans leur intégralité, ceux en ligne des bibliothèques municipales de Dijon (prolongés par la base bibliographique bourguignonne), de Limoges et de Rennes (étendus au catalogue collectif breton).

Les autres développements envisagés relèvent d'une logique analogue. Ainsi de l'objectif d'intégrer dans leurs totalités – y compris donc les acquisitions courantes – les fonds des 22 bibliothèques depositaires du dépôt légal imprimeur (BDLI) ; ainsi encore du projet visant à étendre le catalogue aux réseaux et aux portails territoriaux et thématiques : Lectura (portail des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes), Rachel (réseau européen des bibliothèques judaïca et hebraïca), etc.

1.2.2. Archives et manuscrits

Cet ensemble s'articule autour de 3 sous-ensembles distincts :

- BNF Archives et manuscrits (BNF-AM), en ligne depuis 2007, recense et décrit les manuscrits et les fonds conservés au département des manuscrits, à la Bibliothèque de l'Arsenal et au département des Arts du spectacle. Ce catalogue comprend 135 000 notices et continue de s'enrichir régulièrement par rétroconversion ou catalogage.
- Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques françaises (CGM) met à disposition 150 000 notices issues de 480 institutions (bibliothèques, archives, hors établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
- Sous le nom de PALME, le répertoire des manuscrits littéraires français renvoie à 122 000 notices issues de 430 institutions (hors BNF et domaine de l'Enseignement supérieur et de la recherche), qu'il s'agisse de bibliothèques, d'archives ou de musées.

⁸ Cette opération a été engagée en 1988 sous l'impulsion de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des spectacles (DMDTS) et de la Direction du Livre (DLL) ; elle a abouti à la publication de 36 catalogues répertoriant les fonds manuscrits et imprimés de musique notée conservés dans les bibliothèques, musées, conservatoires et théâtres de 18 régions, la période couverte concernant principalement les XVIIème et XVIIIème siècles.

Contrairement au premier de ces sous-ensembles (BNF-AM), les deux autres forment des catalogues « stagnants » pour lesquels ne sont actuellement prévus ni mises à jour ni enrichissements. Il est par ailleurs prévu que le CCFR donne accès (dans les mois qui viennent ?) au Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'Enseignement supérieur (Calames), opération qui, bien que prévue par la convention liant le ministère de la culture, de l'enseignement supérieur, l'ABES et la BNF, se heurte pour l'instant à des obstacles techniques et financiers (voir infra).

1.2.3. Les services associés

Ces ensembles de notices sont complétés par un catalogue des institutions et des fonds documentaires : le Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNbfd) qui recense 4900 institutions (essentiellement des bibliothèques municipales et universitaires mais aussi des établissements spécialisés et des organismes privés) et 1900 fonds, qu'ils soient anciens, thématiques ou locaux.

Enfin, dans le cadre d'un réseau comprenant près de 200 bibliothèques, le CCFR met à la disposition des usagers un module de prêt inter bibliothèques (PIB) interconnecté avec celui géré par l'ABES (PEB).

1.2.4. Forces et faiblesses du CCFR

Les atouts du CCFR – qui sont nombreux – ont aussi leurs revers. Tenter de les identifier est une façon d'envisager les développements et les inflexions souhaitables à l'avenir.

L'une des forces incontestable du CCFR tient à la richesse des données qu'il cumule et à la variété des domaines qu'il atteint. Avec plus de 26 millions de références accessibles en ligne, il s'agit bien du catalogue collectif français le plus étendu ; ses notices renvoient à des documents de toute nature conservés à Paris et en province. Toutefois, cette opulence engendre, semble-t-il, des troubles de digestion : si les requêtes base par base sont satisfaisantes, l'interrogation globale de cet agrégat de catalogues donne lieu à des temps de réponse parfois médiocres et quelquefois à une impossibilité d'accès (tests aléatoires effectués au cours des mois de février, mars et avril 2011). Malgré toutes les améliorations engagées et les efforts financiers consentis (acquisition du progiciel « Flora » auprès de la société EVERTEAM, corrections et évolutions de ce progiciel, renouvellement des serveurs, etc.), les marges de progression restent importantes.

La richesse même du CCFR pose la question du territoire documentaire que la BNF et les partenaires du projet national entendent couvrir, de ceux qu'ils souhaitent annexer et des frontières qu'ils assignent à cette géographie. De ce point de vue, l'extension de la base Patrimoine aux BDLI soulève quelques interrogations. Est-il pertinent et cohérent d'y voir figurer, aux côtés de collections qui relèvent clairement des fonds patrimoniaux et locaux, les acquisitions courantes de ces bibliothèques, au risque de voir se multiplier pour un même ouvrage les localisations d'exemplaires sans que soit démontré leur intérêt patrimonial ? N'est-ce pas courir le risque d'une perte d'identité et de lisibilité ? Ne serait-il pas préférable d'œuvrer à la seule extraction des notices issues du dépôt légal imprimeur, qui, à ce titre,

viendraient enrichir les fonds locaux et régionaux ? Et ce d'autant plus qu'il est techniquement possible de ne verser dans la base patrimoine que les données locales, la notice bibliographique « mère » étant celle du dépôt légal de la BNF.

Ces questions paraissent d'autant plus légitimes qu'elles renvoient également à la difficulté et à la lourdeur des mises à jour. Or, en l'état actuel des choses, la BNF et les tutelles des bibliothèques ne peuvent guère qu'*inciter* les bibliothèques à procéder à des mises à jour, y compris en ce qui concerne les fonds rétroconvertis de la base patrimoine qui sont susceptibles de s'accroître par acquisitions ou par dons. Rappelons à cet égard que les chargements de notices sont, pour les gros volumes, effectués par la société EVER et, pour les petites quantités, pris directement en charge par la DSI (Direction des systèmes d'information) de la BNF.

C'est donc bien sur des solutions de type « passerelles » que la BNF doit continuer à faire porter ses efforts. A cet égard, il paraît prioritaire qu'elle se conforme au protocole SRU (Search / Retrieval via URL)⁹ qui autorisera enfin une interrogation fédérée du CGM et de Calames.

Si l'on regarde maintenant le catalogue général de la BNF, on ne peut que souligner sa cohérence et sa qualité : notices complètes, fiables, normalisées, liées à des fichiers d'autorité performants. Sa complétude également pour ce qui est de la production française : là où Electre est tributaire des envois qui lui sont faits et, partant, ignore une part de la petite édition, la plus grande partie de l'édition associative et l'auto-édition, l'alimentation du catalogue de la BNF par le dépôt légal encourage au contraire le signalement de cette production. En revanche, celui-ci est davantage un outil de production bibliographique qu'un outil de services et, quand Electre promeut ses services (onéreux), la BNF met en avant ses notices (gratuites) et leur qualité. Les notices d'Electre sont conformes à la modélisation FRBR, celles de la BNF pas encore. Pour les imprimés reçus par Dépôt légal, le délai moyen de traitement des notices BNF est de l'ordre de 6 semaines¹⁰ alors qu'il est pour ainsi dire absent dans le système Electre, ce qui conduit les bibliothèques qui en ont les moyens à préférer une solution commerciale coûteuse à un import gratuit à partir du catalogue BNF via le protocole Z 3950, les paniers FTP ou les abonnements aux produits courants¹¹. Mais, on y reviendra, cette donne pourrait changer grâce à l'extranet « Nouveautés éditeurs » que la BNF vient de mettre en service. Enfin, on ne saurait passer sous silence les moyens humains qu'exige une telle entreprise : si l'on ne compte que 65 agents de la BNF à consacrer exclusivement leur temps de travail au catalogue (les catalogueurs du DDL), on en recense plus de 300 qui s'y adonnent à temps partiel (10, 20 % ? Moins ou davantage selon les départements ?). Ce point mériterait d'être éclairci et il n'est pas interdit, ici, de se demander

⁹ Le protocole SRU est un protocole d'échanges de métadonnées. Il est en quelque sorte la transposition du protocole Z 3950, adaptée aux technologies du web (format XML).

¹⁰ Pour les autres supports que l'imprimé, ce délai est extrêmement variable.

¹¹ L'éventail des possibilités, en matière de dérivations, est le suivant : 1) récupération par constitution de paniers à l'occasion d'une consultation et transfert du panier par FTP (cette possibilité s'appliquant à la fois aux notices bibliographiques et aux notices d'autorité) ; 2) récupération par Z3950, par exemple au cours d'une session de catalogage (cette possibilité ne s'appliquant qu'aux seules notices bibliographiques) ; 3) abonnement aux produits « courants », sur cédérom ou par FTP, selon une livraison mensuelle pour les livres relevant du Dépôt légal.

si les ressources et les gains de temps qu'autorisent les dérivations sont pleinement exploités, notamment en ce qui concerne les acquisitions étrangères.

Un autre défi que doit s'assigner de relever la BNF est le signalement des ressources électroniques. Seuls 6,5 % du catalogue pointe vers des ressources électronique et encore ne s'agit-il essentiellement que de supports et de bases de données. C'est là une préoccupation qui concerne également l'ABES : une stratégie commune serait souhaitable. Une bonne partie des ressources électroniques, les livres numériques, par exemple, est susceptible d'entrer demain par dépôt légal (le dépôt légal de l'internet a été institué par la loi du 1^{er} août 2006 et le décret qui en prévoit les modalités est attendu pour 2011) et le catalogage de ces ressources pourra être intégré aux chaînes d'entrée, d'une façon ou d'une autre. En revanche, pour toutes les autres ressources (périodiques, son, images, documents iconographiques, sites web, etc.), la question du signalement et de l'intégration aux catalogues est à instruire presque entièrement.

Ce dernier point intéresse tout à la fois l'identité du CCFR et l'avenir de son développement « territorial », la principale difficulté consistant à tenir l'équilibre entre les dangers de la dispersion et la nécessité de s'ouvrir à d'autres domaines patrimoniaux qui, de surcroît, soulèvent des difficultés de traitement en matière de formats¹². Faut-il procéder par grappes ou par aimantation en intégrant à la base « Patrimoine » des documents de nature ou de supports divers dont le seul point de convergence serait l'indéniable intérêt patrimonial ? Ou, au contraire, privilégier des ensembles cohérents (les disques 78 tours par exemple ou encore les cartes postales) ? D'évidence, une doctrine reste à définir.

On laissera ici de côté l'adoption future ou non du nouveau code de catalogage RDA (Resource Description and Access) qui, comme en témoigne un récent numéro de la revue *Arabesques* engendre questionnements, doutes et perplexités¹³. Plus cruciaux sont, dans l'immédiat, les enjeux que constitue l'utilisation des catalogues collectifs par les professionnels et le public.

Chiffres 2010 du CCFR

Activité globale du CCFR	
Nombre de catalogues connectés	10
Nombre de visites du CCFR	517 811
Nombre de recherches effectuées	1 879 293
Nombre de personnes formées par le service du CCFR	252
Bases gérées par le CCFR	
Nombre de notices de la base Patrimoine	3 170 014
Nombre de bibliothèques présentes dans la base Patrimoine	118
Nombre de notices d'institutions dans le RNBFD	4893
Nombre de notices de fonds dans le RNBFD	1878

¹² Ainsi les estampes et photographies de la BNF ne sont ni en EAD ni en Dublin Core.

¹³ *Arabesques*, n° 62, mai-juin 2011. Voir en particulier l'article de Philippe Le Pape « RDA : une cuisine *high tech* éclairée au pétrole », p. 8-11.

2. Les enjeux

2.1. Accroître l'utilisation par les professionnels.

2.1.1. *La récupération des notices et le catalogage partagé*

Réduire au maximum le travail de catalogage des bibliothèques grâce au partage des données et à la dérivation de notices est l'un des enjeux majeurs des catalogues nationaux. Plus que jamais, en période de contrainte budgétaire et de stagnation, voire de réduction des effectifs, les établissements documentaires sont appelés à recentrer leurs forces vers les services apportés au public. L'extension des horaires d'ouverture, préconisée tant pour les bibliothèques universitaires que pour les bibliothèques municipales, est à ce prix. Plus généralement, c'est l'amélioration de l'accueil des usagers ainsi que l'évolution vers des bibliothèques hybrides et multiservices qui est ici en jeu.

Il est désormais indispensable de faire évoluer les pratiques de catalogage traditionnel, et d'en finir avec le catalogage redondant, non seulement consommateur de temps mais qui génère des inexactitudes et des particularismes préjudiciables à la constitution des catalogues collectifs.

L'économie de catalogage est incontestablement la première réussite du SUDOC. Grâce à la richesse des réservoirs offerts et à l'activité collective, il permet aujourd'hui aux bibliothèques universitaires de n'avoir à cataloguer, en moyenne, que 10 % de leurs acquisitions.

Les établissements reconnaissent unanimement les bénéfices du dispositif et l'importante économie qu'il génère. Ils apprécient également la qualité des outils et services mis en œuvre par l'ABES : nouvelle version, webstat, assistance, ainsi que les applications logicielles développées. L'audience que rencontrent les journées annuelles organisées par l'ABES témoigne de l'ancrage du SUDOC. Seul le signalement des publications électroniques nécessite encore de faire appel à des outils extérieurs.

La situation est différente du côté de la Bibliothèque nationale de France, dont les catalogues, CCFR ou catalogue général, n'ont pas été pensés a priori pour fournir le réseau des bibliothèques de lecture publique.

Les programmes de rétroconversion mis en œuvre dans le cadre du CCFR apportent toutefois une aide déterminante au catalogage des fonds anciens. Les bibliothèques municipales ou spécialisées qui s'y engagent bénéficient d'un soutien financier pouvant atteindre 50% de leurs dépenses pour inventorier, cataloguer et mettre en ligne leurs fonds anciens ou spécialisés, tout en alimentant la base patrimoine du CCFR. Plus de 4900 bibliothèques émargent ou ont émargé à ce dispositif qui a permis à ce jour de produire plus de 3,4 millions de notices. Des dispositifs similaires permettent l'enrichissement du catalogue général des manuscrits, le catalogage de la presse ancienne ainsi que des documents musicaux.

L'apport de la BNF au catalogage courant est bien moindre. Le CCFR, on l'a vu, n'a pas été conçu en lui-même comme un outil de dérivation : plutôt qu'à une vaste armoire où venir indifféremment puiser pour ensuite engranger, il s'apparente davantage à un meuble à tiroirs compartimentés dont il convient de connaître, avant usage, l'ordonnancement et les principes d'étiquetage. Les services de dérivation existent mais ne bénéficient pas d'un réel affichage ni, comme le remarque une récente note de service, d'une politique tarifaire explicite..

Les procédures de récupération proposées, par transfert FTP ou par le protocole Z 3950 s'avèrent plus adaptés à un usage ponctuel qu'à des dérivations de masse. Enfin, malgré les progrès réalisés, les délais de parution des notices, en moyenne de 6 semaines, restent trop longs pour répondre au souci d'actualité du catalogue qui reste l'un des soucis majeurs de la plupart des bibliothèques de lecture publique.

Les statistiques produites par la BNF, organisées par type de service proposé ou par type de produits, sont difficilement exploitables. Elles révèlent à la fois la faiblesse des usages de collectivités territoriales (un millier de BM et 79 BDP inscrites en 2010 au service de transfert par panier) et la fragmentation de l'offre, la BNF ayant visiblement multiplié les types de services pour répondre à des demandes très diverses, alors que son avantage est de fournir, avec les autorités, un système bibliographique cohérent, complet et normalisé. Non seulement les bibliothèques des collectivités territoriales utilisent peu les notices BNF, mais elles le font de manière ponctuelle et fragmentaire, en complément d'autres sources.

Les plus importantes d'entre elles sont d'abord abonnées à Electre, qui leur fournit des notices conformes au modèle FRBR et en des temps très performants, mais il arrive fréquemment qu'elles se donnent la peine de recréer les index ; les bibliothèques moyennes ou petites consacrent encore aujourd'hui un temps considérable au catalogage local.

Et quand elles récupèrent les données de la BNF ou d'autres sources, certaines d'entre elles recréent des accès propres à leur établissement, voire corrigent ou suppriment des données récupérées, ignorant qu'elles peuvent paramétrer l'affichage pour leur public sans toucher à la source.

2.1.2. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Fresnes

L'exemple de la Bibliothèque municipale de Fresnes montre cependant qu'il est possible de faire autrement. Dès 1996 ce service s'est donné comme objectif de remplacer le catalogage local par la récupération complète et cohérente des données de la BNF.

Le choix de la bibliothèque s'est porté, non sur une simple dérivation de notices mais sur une récupération d'ensemble des fonctionnalités du catalogue : format INTERMARC pour garantir la facilité des transferts et conserver la richesse des données et des liens, fichiers d'autorité pour assurer la cohérence des accès. Tous les fichiers d'autorité BNF ont été transférés dans la base locale. Les notices bibliographiques du catalogue général sont récupérées par lots à partir d'une clé auteur/titre, et liées automatiquement aux notices d'autorités par une procédure simple et rapide.

Les notices provisoires de commande proviennent de la base Decitre (commercialisée par Zebris pour un forfait de 1600€ pour environ 5000 notices). Comportant le numéro autorité de la BNF, elles peuvent être directement intégrées au catalogue, interrogées dans l'OPAC, puis « écrasées » par la notice complète BNF.

Enfin, depuis peu, le catalogue s'enrichit des sommaires ou quatrièmes de couverture issue de la base Decitre/ Zebris et associées à l'imagette *Amazon* de la page de couverture.

2.1.3. Une pratique à développer

L'économie réalisée en termes de moyens humains, évaluée à l'équivalent de 2 à 3 ETP de catégorie B ou A, est d'autant plus remarquable que la qualité du catalogue obtenu est incontestable.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur le fait que les bibliothèques municipales n'aient pas été plus nombreuses à adopter des procédures similaires. Il est vrai que ce dispositif a nécessité des développements informatiques du fournisseur de SIGB (Opsys) que d'autres n'étaient pas prêts à entreprendre. Mais surtout, une telle opération implique des changements profonds de mentalité professionnelle, et une réelle conviction de la part du directeur pour faire évoluer les pratiques de son équipe. Conduite en 2008 par l'Inspection générale des bibliothèques, une étude portant sur le coût de fonctionnement de bibliothèques municipales avait montré que, sur un échantillon de 9 bibliothèques étudiées, 6 d'entre elles n'avaient pas envisagé de systématiser la récupération de notices : il ne s'agissait pourtant pas toujours des moins armées en termes de budget et de personnel qualifié...¹⁴ Au reste l'examen des données d'abonnement à la base Electre¹⁵ montre qu'un nombre important de bibliothèques, notamment municipales, n'y ont pas recours alors même qu'il est moins que certain qu'elles utilisent à bon escient les ressources catalographiques que leur offre la BNF :

Bibliothèques françaises abonnées à la base Electre

	Population						Totaux
	Non renseignée	< 5000 hb	à 5000 à 20 000	à 20 000 à 50 000	à 50 000 à 100 000	> 100 000	
Bibliothèques intercommunales		4	12	9	10	1	36
Bibliothèques municipales	19	150	307	244	108	117	945
Bibliothèques départementales	126						126
Bibliothèques universitaires	113						113
Totaux	258	154	319	253	118	118	1220

¹⁴ Danielle Oppetit, *Le coût de fonctionnement des bibliothèques municipales*, rapport à madame la ministre de la Culture et de la Communication, IGB, juillet 2008, 65 p.

¹⁵ Ces éléments nous ont été aimablement fournis par Madame Joëlle Aernoudt, Electre Qualité.

La Bibliothèque nationale de France, très sollicitée par d'autres chantiers, n'a sans doute pas jusqu'ici considéré la fourniture de notice aux bibliothèques comme une priorité. Peut-être conviendrait-il désormais qu'elle prenne toute la mesure de cette opportunité et mette réellement en valeur le service qu'elle est susceptible de rendre aux bibliothèques des collectivités locales. A la production de notices, domaine où elle excelle, elle doit aujourd'hui ajouter une offre de services aisément exploitables, y compris par de petites et moyennes bibliothèques. C'est, du reste, la voie dans laquelle elle commence à s'engager (trop timidement ?), par la mise en place récente des « Nouveautés éditeurs » d'une part, par l'élaboration d'un « pivot documentaire » de l'autre¹⁶.

Mis en œuvre par le service du Dépôt légal et conçu comme un outil de gestion destiné à faciliter les opérations de dépôt, le service « Nouveautés éditeurs »¹⁷ ouvert depuis mars 2011 permet à la BNF d'afficher sur son site dans de courts délais des notices et des informations succinctes fournies par les éditeurs ; moissonnables par les moteurs de recherche, elles concernent les titres à paraître et ceux récemment parus et seront bientôt complétées par les images de couverture. L'ensemble de ces annonces est issue de l'Extranet du dépôt légal des éditeurs. Plus de 2000 éditeurs, sur 7000 déposants actifs à la BNF (organismes ou particuliers), participent à ce dispositif. Fin mai 2011, plus de 5000 annonces étaient en ligne. Ces notices de signalement pourraient tout à fait être mises à disposition des bibliothèques. Par nature, l'adhésion des éditeurs à ce nouveau service ne peut résulter que du volontariat et les encouragements de la BNF à s'en emparer ne sont qu'incitatifs. C'est ce qui explique que l'échantillon des maisons d'édition représentées souffre, en l'état actuel des choses, d'un caractère hétérogène et disparate : quelques maisons d'une envergure significative voisinent au côté d'une foule de petites structures que séduit d'emblée l'atout de la visibilité. L'avenir dira si, par un phénomène de contagion, la majorité des éditeurs s'y ralliera à terme.

Sans doute conviendrait-il également que les personnels de bibliothèque, et singulièrement les conservateurs et bibliothécaires, soient davantage sensibilisés et formés aux enjeux de la récupération des catalogues, tant à l'Enssib qu'au sein du réseau de la formation continue. La formation au catalogage, qui est un préalable, doit nécessairement inclure la formation à la récupération.

2.1.4. La localisation et le prêt

Malgré une certaine érosion des demandes de prêt entre bibliothèques consécutive à l'accroissement des publications électroniques, l'analyse des statistiques du PEB montre que l'usage de ce module est encore significatif dans les bibliothèques universitaires. Les exemples étrangers, valorisés par un récent séminaire AURA, prouvent au demeurant que des services de prêts modernisés, intégrant l'envoi du document dématérialisé, recueillent la faveur des usagers.

¹⁶ Voir *infra*.

¹⁷ Site : <http://nouveautes-editeurs.bnf.fr/>

L'ABES s'est donc employée ces dernières années à améliorer l'outil PEB existant et étudie désormais la faisabilité d'une réelle mise à niveau incluant la fourniture électronique, en étroite concertation avec l'INIST-CNRS afin d'éviter de développer des outils concurrents.

Pour le PIB, géré par la BNF, le nombre des transactions reste faible malgré une légère progression (de 4900 en 2006 à 5200 en 2010) ; celles-ci sont majoritairement constituées de réorientations du PIB vers le PEB, autrement dit de demandes émanant de bibliothèques publiques se tournant vers les ressources des bibliothèques universitaires. Ces demandes portent en effet sur des documents courants, signalés dans le SUDOC alors que les documents patrimoniaux localisés dans le CCFR sont par nature peu communicables. Les transactions internes au réseau PIB ne dépassent pas 10% du total.

2.1.5. Des services complémentaires

L'ABES comme la BNF peuvent offrir des services complémentaires en relation avec le catalogue collectif. C'est le cas notamment pour les opérations de rétroconversion, visant à intégrer au catalogue en ligne les descriptions de fonds anciens ou spécifiques. Des procédures sont mises à disposition par l'ABES comme par la BNF pour faciliter ces opérations.

L'ABES explore d'autres pistes d'exploitation du SUDOC, telles que son utilisation comme opac local doté d'un interfaçage personnalisé, qui vient d'être expérimenté pour la bibliothèque Jacques Doucet.

2.2. Elargir l'audience des catalogues et la visibilité des ressources documentaires françaises

Le deuxième enjeu des deux catalogues collectifs est de mieux faire connaître la production nationale et les richesses documentaires conservées dans les bibliothèques françaises.

2.2.1. La consultation du catalogue SUDOC

L'ABES dispose de statistiques précises de consultation du SUDOC par les utilisateurs via le web : 26 800 000 consultations en 2007, 34 000 000 en 2008 puis 27 000 000 en 2009 et 24 000 000 en 2010, avec de brusques écarts vraisemblablement dus aux aléas des interrogations automatiques des moteurs de recherche.

Pour avoir une vision plus exacte de l'usage du SUDOC il faudrait en outre prendre en compte les interrogations cumulées de tous les catalogues locaux, qui en sont des sous-ensembles, ce qui donnerait des chiffres plus que décuplés. A s'en tenir toutefois à la stricte consultation du SUDOC, les chiffres révèlent une baisse préoccupante. L'explication en est simple : l'utilisateur d'aujourd'hui interroge via un moteur de recherche, dans la majorité des cas Google. Or les robots de Google ne peuvent aujourd'hui accéder directement aux notices du SUDOC, (alors que c'est le cas pour un catalogue de nouvelle génération comme Calames) mais seulement par le biais de listes intermédiaires. Pour y remédier, l'ABES étudie la possibilité de les référencer sur le web, par exemple en leur attribuant une adresse URL.

2.2.2. *Visibilité nationale et internationale*

L'utilité d'un catalogue national tel que le SUDOC ne se mesure pas seulement à l'aune de ses consultations. Il est utile en soi, pour assurer une visibilité panoramique aux collections documentaires de l'enseignement supérieur français, pour se positionner au niveau européen et international et, partant, engager des partenariats avec les autres grands producteurs de bases de données. C'est pourquoi l'ABES s'efforce de renforcer son audience, notamment au niveau international.

A partir de 2007, les notices du SUDOC ont été rendues interrogeables via Google Scholar puis, en 2009, intégrées à Worldcat, catalogue mondial de 20 millions de notices géré par OCLC. Un peu réticentes au début, pour des raisons parfois plus idéologiques que professionnelles, les bibliothèques universitaires françaises ont finalement opté, dans leur grande majorité (85%) en faveur de cette intégration, obtenue à un coût modéré (de 400 à 1000 € par an selon l'importance de leurs collections).

L'adhésion à Worldcat rend leurs collections visibles au plan international, leur permet de participer au prêt global et de bénéficier des services offerts par OCLC, par exemple le recours aux outils d'analyse des collections. Avec le passage prochain à la synchronisation SRU, le chargement des données du SUDOC deviendra quasi immédiat et donc plus performant.

Toutefois, faute d'un accord avec le Centre international de l'ISSN, fournisseur de notices de publications en série auprès de l'ABES, les notices ISSN ne peuvent être chargées dans Worldcat, refus d'autant plus regrettable que le Centre international de l'ISSN est un organe public, largement financé par l'Etat français dans une proportion qui n'est pas négligeable (environ 30 %).

Si les consultations via Worldcat ne génèrent pas une croissance significative, le bilan de cette opération reste dans l'ensemble positif, ne serait-ce que parce que cette participation assure la présence française dans « le » catalogue mondial et parce qu'elle ouvre de nombreuses possibilités de développement.

2.2.3. *Le CCFR et le catalogue général de la BNF : l'enjeu du « pivot documentaire »*

Les données disponibles sur l'utilisation du CCFR restent lacunaires faute d'indicateurs véritablement fiables. On observe néanmoins une certaine stabilité dans le nombre de visites (environ 50 000 par mois et 517 000 pour l'année 2010), et une fréquentation plutôt faible en comparaison de celle du SUDOC.

L'intégration à Worldcat, décidée par la BNF à peu près au même moment que l'ABES, n'a pas non plus été à l'origine d'une augmentation significative.

Les rapports et études de la BNF s'accordent pour déplorer une absence ou une faiblesse de visibilité de ses produits : elle est en cela confrontée à des difficultés similaires à celles qu'a

rencontrées l'ABES pour le repérage et le moissonnage des notices par les moteurs de recherche.

Afin d'y remédier, elle prépare, sous le nom de « pivot documentaire », une application extrêmement prometteuse. Il s'agit de construire, au niveau des « œuvres », des pages web qui regroupent les informations fournies par les différents catalogues et services de la BNF et ouvrent sur des liens extérieurs. Une page web « œuvre » (titre, auteur, etc.) pourra ainsi renvoyer non seulement au catalogue général, aux manuscrits et à Gallica (etc.) mais aussi à des ressources externes (Wikipedia par exemple). Ce dispositif constituera donc une réponse aussi appropriée qu'enrichie aux critiques formulées dans le rapport de Marc Tessier, remis en janvier 2010, consacré à la numérisation du patrimoine¹⁸.

Sans modifier ni l'architecture d'ensemble ni la nature même des produits existants, ce pivot documentaire donnerait ainsi une visibilité décuplée à l'ensemble des ressources documentaires de la BNF.

2.3. Relever le défi du signalement des ressources électroniques et de la mutation des catalogues

Avec la croissance des publications, ressources et services numériques, la seule signalisation des documents physiques rend inévitablement lacunaires les catalogues qui s'en contenteraient. Pour l'enseignement supérieur, rappelons qu'aujourd'hui les bibliothèques universitaires consacrent en moyenne 50% de leur budget d'acquisition aux bouquets de revues électroniques voire 70% quand il s'agit de disciplines relevant des sciences « dures ».

A la Bibliothèque nationale de France, le dépôt légal du numérique¹⁹, le développement de Gallica, et l'acquisition récente de bouquets de revues scientifiques, imposent les mêmes exigences. Il faut désormais en priorité repérer, identifier, localiser ces ressources numériques, et, à terme, envisager sérieusement de donner accès à leur contenu intégral, du moins lorsque la législation régissant le droit d'auteur ne s'y oppose pas.

¹⁸ Marc Tessier, *Rapport sur la numérisation du patrimoine*, rapport remis au ministre de la Culture et de la Communication le 12 janvier 2010, 64 p. Voir en particulier p. 27-28 : « Les efforts de numérisation doivent s'accompagner d'une volonté de conquête de visibilité sur le web. (...) Si Gallica est facilement accessible depuis les moteurs de recherche à partir d'une requête avec le nom « Gallica » (le lien vers le site arrive alors en première réponse, quel que soit le moteur de recherche utilisé), ce n'est pas le cas lorsque l'on interroge le moteur à partir d'un titre ou d'un nom d'auteur. Ainsi, une recherche sur « le Rouge et le Noir », présent dans les collections numériques hors droits de Gallica, ne laisse apparaître aucun résultat en provenance de Gallica. La première occurrence de l'ouvrage numérisé vient de Google Livres, qui propose l'accès à l'exemplaire numérisé de la bibliothèque de l'université de Californie (édition de 1866). Une recherche associant les termes « le Rouge et le Noir » et « Gallica » ne renvoie pas non plus directement à des résultats de recherche directement issus du site, mais permet cependant un accès indirect *via* des liens à partir de blogs d'internautes, ce qui montre que le site a été utilement repéré. La politique de visibilité du site et de « dissémination » de ses contenus hors droits sur l'internet a commencé, mais elle doit être poursuivie et accentuée afin que ces contenus soient mieux repérés par les moteurs de recherche. »

¹⁹ Voir *supra* l'état des lieux du CCFR.

La toute prochaine mise en place de licences nationales destinées à l'ensemble des établissements documentaires français, bibliothèques de l'enseignement supérieur comme Bibliothèque nationale de France, leur éventuelle extension à des bibliothèques de lecture publique, ne fera qu'accentuer cette urgence.

Les stratégies respectives de l'ABES (SUDOC) et de la BNF (CCFR) face à ce nouvel enjeu réclament un examen.

2.3.1. Le signalement des ressources électroniques.

➤ Pour le SUDOC

Le Sudoc intègre aujourd'hui le signalement de 12 500 revues et 9 500 livres électroniques. A partir d'une requête l'utilisateur peut accéder aux références et localisations de documents physiques et / ou électroniques, répondant à sa demande. Pour ces derniers, l'adresse URL conduit au texte intégral, librement ou sur authentification.

Cette première étape de signalement des ressources électroniques constitue un progrès certain sans toutefois répondre pleinement aux attentes et aux besoins. Le nombre de documents signalés demeure faible au regard de la production actuelle et les modalités de mise à jour automatique des informations et des adresses URL ne sont pas opérationnelles.

Contrairement au reste du SUDOC, ces notices de publications électroniques ne constituent d'ailleurs pas, à proprement parler, des ressources partagées, bien que des outils de localisation automatique des bouquets aient été mis à disposition par l'ABES depuis 2009.

En effet, après quelques essais de mutualisation peu probants, la plupart des bibliothèques universitaires ont mis en place leur propre dispositif de signalement, notamment via l'achat de produits commerciaux tels que « A to Z » et proposent, sur leur portail documentaire, l'identification et l'accès aux ressources qu'ils ont acquises.

Pourtant les bouquets de ressources électroniques, depuis longtemps regroupés et négociés collectivement au sein du consortium Couperin, ne sont pas si différents d'une bibliothèque à l'autre, tout au moins par grands champs disciplinaires. La mise en place d'une base collective de signalement et de mise à jour des publications électroniques aurait donc toutes raisons d'exister.

Une solution est à l'étude, en coopération avec Couperin. Afin d'assurer une gestion plus fiable et plus opérationnelle des bouquets de ressources électroniques, le consortium Couperin s'apprête en effet à acquérir et mettre en place un outil de gestion automatisé dit « ERMS » (Electronic Resources Management System), à usage collectif. L'expérimentation de l'ERMS est en cours dans 5 établissements pilotes (Lyon 2, Paris 5, Bordeaux 1, INRIA et PRES de Toulouse). Adossé à une base de connaissances référençant l'ensemble des ressources, cet ERMS peut également servir d'outil de signalement et de mise à jour automatique des données.

L'ABES étudie la faisabilité de réalisation de la base de signalement, la pertinence du niveau de granularité à retenir et les conditions d'articulation au SUDOC. Il convient en effet de trancher la question de savoir si le signalement des ressources électroniques a vocation à *s'intégrer au catalogue des documents physiques ou si, au contraire, ses spécificités doivent conduire à adopter le principe d'une base de signalement séparée*. Chacun de ces deux partis présente avantages et inconvénients : la clarté de la gestion plaide en faveur de la seconde hypothèse, le souci de transparence pour les utilisateurs semble privilégier la première, pour peu que l'on soit absolument certain que le support physique n'ait aucun retentissement sur le contenu intellectuel – et donc sur les usages –, ce qui reste encore à prouver. Dans un cas, c'est à une démarche heuristique globale que l'on invite, dans l'autre à une approche méthodique, logique et, dans certains cas, historique.

➤ *Du côté de la BNF*

Les choses sont moins avancées du côté de la Bibliothèque nationale de France. Si le catalogue général signale quelques publications numériques, essentiellement des bases de données, ce n'est pas le cas du CCFR dans son ensemble, dont les autres bases ne fournissent pas ce signalement, ni le lien avec le texte intégral du document numérisé.

L'étude menée récemment par la BNF sur l'évolution du catalogue²⁰ reconnaît clairement cette lacune et indique qu'il faut engager le signalement des ressources numériques en intégrant les notices proposées par les éditeurs en accompagnement des e-books et/ ou en insérant dans les notices existantes des identifiants ou des liens vers les ressources numériques. Mais cette action n'est pas encore engagée.

Pour les documents patrimoniaux, numérisés *a posteriori*, l'absence de lien systématique et réciproque entre le signalement bibliographique et l'accès au document numérisé est particulièrement regrettable.

2.3.2. Modernisation ou mutation des catalogues ?

Le signalement des ressources électroniques amène naturellement à s'interroger sur l'opportunité d'une mutation plus profonde des catalogues, qui les intègre pleinement à l'environnement du web. Cette question fait l'objet de nombreux débats professionnels, comme en témoigne une récente parution d'*Arabesques*. Faut-il se tourner vers de nouveaux modèles de catalogues privilégiant une approche de contenu, « Frbériser »²¹ les catalogues, selon le néologisme désormais employé, adopter le code RDA, testé par les anglo saxons, mais qui ne fait pas l'unanimité chez les professionnels français ? Les usages du Web comme la prédominance accrue des publications électroniques pourraient nous y conduire.

Mais les implications de coût, de phasage avec le réseau des bibliothèques et d'évolution des outils logiciels offerts sur le marché incitent à une certaine prudence. Après avoir mené une étude approfondie sur cette question, la BNF n'a pas opté, du moins dans l'immédiat, pour

²⁰ Refonte du catalogue-livre blanc (projet), janvier 2010.

²¹ Functional bibliographic requirements for bibliographic records = spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques.

une restructuration profonde de ses catalogues et préfère centrer ses efforts sur la mise en place du « pivot documentaire » destiné à assurer la visibilité de ses richesses sur le web.

L'ABES privilégie aussi la réflexion. Très impliquée dans la CG 46 (commission générale de l'AFNOR chargée des questions d'information et de documentation), elle attend les conclusions du groupe d'experts et du comité stratégique qui viennent d'être mis en place pour analyser le RDA et la faisabilité de son implantation. Elle sera alors en mesure de s'appuyer sur les décisions collectives qui en découleront.

Ce qui n'empêche pas de progresser : des améliorations partielles et progressives peuvent d'ores et déjà renouveler l'image des catalogues et mieux les inscrire dans les pratiques actuelles des internautes.

L'ajout de sommaires, de résumés, d'images ou de jaquettes de couverture, contribue à la mise en valeur et au repérage des ouvrages et à l'attractivité globale du catalogue. Calames s'enrichit ainsi des images de Liber floridus et « Nouveautés éditeurs » des images de couvertures des nouvelles parutions. L'apport de fonctions collaboratives répond à des objectifs similaires. Il permet aux utilisateurs de s'approprier le produit en y ajoutant leurs commentaires ou en participant à l'indexation, comme le fait Calames, qui autorise l'insertion d'annotations par les chercheurs. Un nouveau type d'interface « à facettes », alliant la simplicité d'utilisation du moteur de recherche et la possibilité d'affiner progressivement les résultats a également été réalisé pour Calames, sur le modèle de sites commerciaux comme Amazon. D'autres pistes, en termes d'ergonomie, gagneraient à être explorées, telles que des interfaces de consultation géographique, par reconnaissance de forme ou par extraits musicaux, pour les fonds de la BNF par exemple. La géolocalisation des documents constituerait un atout supplémentaire pour les catalogues collectifs.

Une autre manière de rapprocher les catalogues des pratiques courantes des usagers est d'en multiplier les points d'accès par exemple sur les téléphones portables, ou via l'implantation de fils RSS. Le SUDOC fait ainsi partie des services rendus accessibles sur téléphones portables dans le cadre du projet université numérique Paris Ile de France.

Ces nouvelles orientations, déjà partiellement explorées par l'ABES et la BNF sont à poursuivre et à amplifier. Mais surtout, de manière plus fondamentale, ce sont les principes de libre circulation de données publiques, de mise à disposition de « web services » et de recherche systématique d'interopérabilité qui paraissent aujourd'hui de nature à guider l'avenir des catalogues. Ceux-ci doivent clairement devenir des réservoirs de données interopérables dans lesquels peuvent venir puiser les différents utilisateurs, individuels et collectifs.

Sur de telles bases, les données produites par le CCFR et par le SUDOC devraient pouvoir à terme, se compléter, voire se confondre de manière libre et transparente pour l'utilisateur.

3. Propositions et recommandations

L'analyse des fonctionnalités des deux grands catalogues collectifs nationaux et l'étude des principaux enjeux auxquels ils semblent aujourd'hui confrontés mettent en évidence un certain nombre de pistes d'améliorations possibles et de rénovation souhaitables.

Même si les auteurs de ce rapport sont bien conscients que les préoccupations dont ils se font ici l'écho ne sont inconnues ni des tutelles concernées ni de leurs opérateurs (ABES et BNF) – et sans revenir sur les suggestions qui courent tout au long de cette étude –, il n'est pas inutile de mettre en exergue quelques orientations qui leur paraissent aussi prioritaires que fédératrices.

3.1. Développer et renforcer une stratégie nationale des catalogues collectifs

Il n'est pas question, bien sûr, de remettre en cause le partage traditionnel du champ des compétences bibliographiques respectives de la BNF et de l'ABES : celui-ci, on le sait, est tributaire d'une histoire dont il convient d'apprendre à s'accommoder toujours mieux. En revanche, la coopération entre les deux établissements et, partant, des tutelles dont elles relèvent, gagnerait à être amplifiée tant à un niveau politique et stratégique qu'à un niveau technique et organisationnel. Cette évolution passe sans doute par une révision des modalités de conventionnement entre les deux établissements et leurs tutelles.

Non que les uns et les autres s'ignorent, bien entendu ! Le directeur du département de l'information bibliographique et numérique de la BNF est membre du CA de l'ABES ; les chantiers du SUDOC et ceux du CCFR font l'objet d'échanges ou de communications aussi bien à l'occasion des journées annuelles organisées par l'ABES qu'à celles de pôles associés proposées par la BNF. Mais on observe que les rencontres associant la BNF, l'ABES, le SLL et la MISTRD ont tendance à s'espacer (de 3 réunions annuelles on est passé à une seule) et que les échanges prennent souvent un caractère informel.

Or, sur des sujets aussi actuels, sensibles et délicats que les enjeux du signalement des ressources électroniques, ceux de l'accessibilité des catalogues via les moteurs de recherche ou encore ceux de l'interopérabilité et de la nécessité d'un lien entre métadonnées numériques et numérisation produite, il est évident qu'une stratégie concertée doit être recherchée et des solutions communes dégagées : dans tous ces domaines, il convient de s'affranchir des frontières institutionnelles pour mieux réfléchir en terme de cohérence des usages. Comme le fait remarquer Yves Alix, « le triomphe des moteurs de recherche et de leur mode d'accès à l'information sur internet détourne de plus en plus les chercheurs, les étudiants et le grand-public des catalogues traditionnels, dont l'accès passe par des portails et des sites dédiés » et, partant, « la coopération bibliographique doit être repensée et refondée »²². Dans un même

²² Yves Alix, « Bibliothécaires, obligés de travailler main dans la main », *Archimag*, n° 42, p. 68-69. Y. Alix ajoute : « ... les catalogues, presque tous structurés dans des formats Marc de conception ancienne et d'abord adaptés aux bases de données relationnelles, sont presque invisibles dans les résultats de recherche à partir des moteurs. Les convertir dans des formats XML ne suffit pas. L'enjeu de la présence des catalogues sur le web

ordre d'idées, les enquêtes de satisfaction des usagers, plutôt que de se limiter à l'un ou l'autre des catalogues, devraient faire l'objet d'une approche conjointe abordant les pratiques des utilisateurs dans leur globalité, quelles que soient les ressources sollicitées.

L'idée, un moment caressée par quelques-uns, d'une agence bibliographique nationale, semble aujourd'hui avoir été abandonnée. Il apparaît pourtant souhaitable qu'une instance stratégique, par exemple sous la forme d'un comité de pilotage éventuellement relayé par des commissions techniques, assume une vision globale du signalement documentaire, débarrassée de tout risque de myopie territoriale. Qui ne voit que, dans sa configuration actuelle, le partage opéré conduit naturellement à trop prioriser les domaines déjà couverts ou en voie de l'être au détriment de quelques autres qui restent à défricher ? Insuffisante prise en compte des ressources visuelles (cartes et plans, estampes, cartes postales, monnaies et médailles, etc.) et sonores (microsillons, compact disques, MP3, etc.), faiblesse du signalement des collections qui ne relèvent pas directement du champ de l'Enseignement supérieur ou de celui de la Culture.

Par ailleurs, dans un paysage de la documentation recherche que caractérise encore la fragmentation et la dispersion (notamment entre secteur public et privé), des clarifications doivent être apportées. La Bibliothèque scientifique numérique (BSN) peut y contribuer à travers une logique de coopération avec les partenaires de l'IST dont L'INIST/CNRS. Le projet d'investissement d'avenir ISTEEX, « initiative en l'information scientifique et technique », porté par l'université de Lorraine (pour l'ensemble des universités), la CPU, le consortium Couperin, l'INIST-CNRS et l'ABES, pour mettre en œuvre les licences nationales, conduira à de nouvelles collaborations entre les différents acteurs et à un repositionnement de l'ABES.

3.2. Renforcer la cohérence et la visibilité des catalogues

La multiplication de bases distinctes (en fonction de la nature, du support ou de la spécialité des domaines couverts) au sein des deux grands ensembles que forment le SUDOC et le CCFR porte atteinte à leur visibilité et donc à leur accessibilité. La diversité de ces bases, leur hétérogénéité, les recouvrements et chevauchements partiels qu'elles induisent, sont de nature à déconcerter l'utilisateur. A terme, la complexité de ce puzzle, auquel il est toujours tentant d'ajouter une pièce, risque de renvoyer l'utilisateur à la perplexité qui saisissait, naguère, tout novice pénétrant pour la première fois dans la salle des catalogues de l'ancienne Bibliothèque nationale.

Si, on l'a vu, la question se pose aujourd'hui légitimement pour le traitement des ressources électroniques, une telle fragmentation n'est pas toujours souhaitable et, en tout état de cause, cette difficulté doit pouvoir être aisément contournée par le recours à des interrogations fédérées. Or, y compris jusque dans ces dernières années, le respect de la logique institutionnelle – celle de l'étanchéité entre Enseignement supérieur d'un côté, Culture de l'autre – est venue contrarier ce processus : comment faire admettre à un chercheur, avant tout soucieux d'efficacité, le bien-fondé de la coexistence d'une base dédiée aux manuscrits

« passe désormais par une logique d'exposition des données, d'abord en mettant les catalogues dans des entrepôts OAI moissonnables, ensuite en utilisant les outils du web sémantique ».

conservés dans les bibliothèques relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et d'une autre réservée à ceux présents dans les bibliothèques relevant du ministère de la Culture ? Loin de la logique intuitive et « attrape-tout » de Google (qui, elle aussi, a ses limites et ses écueils), l'usager se voit, en quelque sorte, imposer une démarche heuristique qui, pour donner le meilleur d'elle-même, suppose l'accompagnement d'un médiateur professionnel.

A quoi il faut ajouter que l'abus des sigles, acronymes et autres dénominations obscures – qui est, dans l'ordre du langage, l'un des grands maux de notre temps – ne facilite guère le cheminement des utilisateurs. Combien, parmi eux, savent développer les acronymes « STAR » ou « CALAMES » ? Les aventures parallèles de PIB et de PEB auraient de quoi fournir à la plume d'un dessinateur inspiré la matière de joyeuses pochades ! Et, surtout, qui sait que le mystérieux « Palme » ne renvoie nullement à un acronyme mais fait référence à quelques vers de l'auteur de *Charmes*²³ ? Pour distayantes qu'elles puissent être, ces coquetteries ne contribuent pas à la transparence des catalogues ; elles semblent même nuire à leur audience. Ainsi « Palme » est-il largement méconnu de la communauté universitaire, y compris de sa frange versée dans l'histoire des littératures.

3.3. Mieux circonscrire les périmètres

Si l'on veut bien admettre qu'il convient, comme nous l'avons écrit, de se garder de toute obédience trop stricte aux territoires institutionnels, il n'en est pas moins nécessaire de définir clairement les périmètres de chacun des partenaires. C'est, de toute évidence, sa dimension patrimoniale (dans l'acception large de ce terme) qui donne son identité principale au CCFR et la BNF a tout intérêt à s'en tenir à cette ligne ; dans une logique parallèle, le signalement de la documentation et de la production universitaires, apanage ou presque du SUDOC, doit continuer de rester au cœur des préoccupations de l'ABES.

De ce point de vue, tout projet d'extension, de la part de chacun des partenaires, à d'autres types d'établissements ou de fonds mérite de faire l'objet, en lien avec les tutelles, d'une approche concertée et particulièrement prudente, en sorte que la décision finale puisse être aisément justifiable. Les clarifications apportées ne pourront que servir la coopération entre les deux établissements, y compris sur des points dont l'enjeu peut, de prime abord, paraître modeste comme, par exemple, la nécessité d'une mise en cohérence du RNBFD et du RCR (identité de structuration, ajouts de notices de fonds pour le RCR, etc.).

3.4. Développer la communication autour d'une logique de services

Les projets et les services développés par l'ABES et par la BNF dans le domaine des catalogues sont – peu ou prou – connus de la communauté des professionnels de la documentation. Ils le sont souvent bien moins du grand public comme de la sphère des universitaires et des étudiants. Or ce sont précisément ces publics qu'il convient de conquérir prioritairement. Les efforts entrepris aujourd'hui pour aboutir demain à une meilleure prise en

²³ Cf. Gérard Cohen, « Le répertoire national des manuscrits littéraires français du XXème siècle », *BBF*, 2007, t. 52, n° 5, p. 77.

compte du contenu des catalogues par les moteurs de recherche y contribueront significativement.

Toutefois – et la remarque vaut particulièrement pour le CCFR –, certains services et outils proposés risquent parfois, faute d'une communication ciblée, de rester inaperçus. On a vu, par exemple, que la possibilité de récupération des notices, par paniers FTP, à partir des différents catalogues hébergés par le CCFR, était encore trop peu exploitée par les bibliothèques de lecture publique (faut-il ici incriminer la formation des bibliothécaires ?). Mais les innovations elles-mêmes méritent de faire l'objet d'une attention et d'un suivi soutenus, en s'appuyant sur les relais adéquats. A cet égard, les structures régionales pour le livre (CRL, agences de coopération ou structures les ayant fusionné) peuvent être de précieuses alliées : un outil comme « Nouveautés éditeurs » aura d'autant plus de chances de se développer qu'il sera aussi connu des petits éditeurs en région et, plus largement, de la communauté du livre. Et l'ambitieux portail des thèses auquel travaille actuellement l'ABES aura d'autant plus de succès qu'il sera identifié non seulement par les personnels des SCD mais par les universitaires et les étudiants eux-mêmes : on sait pouvoir compter ici sur l'engagement des directeurs de bibliothèques universitaires.

3.5. Améliorer l'ergonomie des catalogues

C'est là un objectif que n'ont cessé de poursuivre les deux grands opérateurs nationaux. Malgré les efforts consentis, il reste encore à faire pour faciliter la démarche des utilisateurs. On a ainsi vu que l'interrogation globale du CCFR pouvait encore donner lieu à des temps de réponse médiocres, voire décourageants et que, par ailleurs, il n'était pas possible d'y récupérer *directement* les notices. On se réjouit, de ce point de vue, que la BNF ait récemment mis en chantier un projet d'étude (qui sera confiée à un prestataire) sur l'ensemble des fonctionnalités du CCFR et des bases qu'il héberge afin de disposer d'un recueil de préconisations tant stratégiques que techniques. En ce qui concerne le SUDOC, on observe que si la participation des bibliothèques à un ou des plans de conservation partagée est mentionnée, celle-ci ne jouit pas de la visibilité qui serait nécessaire. Ce sont là des exemples parmi d'autres.

Conclusion : quel avenir pour quels catalogues ?

S'il n'est pas hors de portée, le rêve que nourrissent les bibliothécaires – un rêve aussi apollinien que prométhéen...–, celui d'un catalogue unique, exhaustif, s'étendant à tous les types de documents et pointant non seulement vers leurs références descriptives et leurs ressources sémantiques mais aussi vers leurs contenus, ce rêve se heurte à la réalité contrariante de frontières institutionnelles, techniques et juridiques.

Au millefeuille territorial répond un millefeuille documentaire. S'y ajoutent les confusions qu'engendre le statut des différentes collections (collections publiques, collections privées, collections des organismes de recherche, etc.). Cette dispersion constitue inévitablement un frein à l'espoir d'une collecte globale. Par ailleurs, les progrès techniques eux-mêmes semblent repousser encore et toujours la réalisation possible de ce défi : la variété des ressources électroniques, l'ambition de leur visibilité et la recherche de formats et de normes d'encodage adaptés à la description appropriée de documents aux supports hétérogènes (imprimés, manuscrits, objets, archives, images fixes et animées, son, etc.) rendent complexes une compatibilité et une « interopérabilité » pourtant souhaitées par tous. Enfin – et c'est une évidence –, les contraintes liées aux législations sur le droit d'auteur opposent des obstacles qu'on ne saurait sous-estimer.

Dans cette économie de la connaissance, les bibliothèques restent appelées à jouer un rôle de premier plan dans la société du numérique, de par le rôle majeur qui leur est dévolu dans la diffusion des savoirs. Encore faut-il qu'elles soient visibles sur le web et naturellement intégrées aux usages spontanés des internautes.

Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, qu'il s'agisse des services qu'elles offrent ou des catalogues qu'elles proposent. D'après une étude récente menée par OCLC auprès des étudiants, si 90% d'entre eux pensent que leur bibliothèque est fiable, 84% utilisent d'abord Google pour effectuer une recherche, 2% seulement privilégiant le recours à leur bibliothèque. Plusieurs études sont venues corroborer ces constats.

Quelles leçons peut-on en tirer ? Bien sûr, au moins pour commencer, prendre pleinement acte du fait que les catalogues, toujours utiles à l'identification et indispensables aux opérations de gestion interne, ne sont que secondaires pour les usagers. Le temps et les moyens que la bibliothèque consacre à leur réalisation doivent être réévalués en conséquence. Dans le souci d'une utilisation économe et adaptée des données publiques, il est essentiel que les lourds investissements publics consentis pour les grands catalogues nationaux servent à tous. De ce point de vue, une étude sur les pratiques des bibliothèques (notamment celles de lecture publique) en matière de catalogage et, plus largement, d'informatique documentaire serait probablement pertinente.

En deuxième lieu, entre l'écueil d'outils d'identification généralistes et commerciaux (on songe par exemple à « Google books » que minent le nombre des erreurs ou la pauvreté des métadonnées) et la recherche illusoire d'une improbable perfection, une voie moyenne doit être dégagée qui place au cœur des préoccupations la visibilité des résultats sur internet, la limpidité d'accès et d'utilisation ainsi que les services rendus aux bibliothèques comme aux particuliers.

La prise en compte de ces considérations ne saurait toutefois faire l'économie d'une réflexion poussée sur l'évolution conceptuelle des catalogues. De ce point de vue, les enjeux croisés de la « frbérisation » des catalogues nationaux²⁴ (entendre par là l'extraction des concepts issus du modèle FRBR depuis les données bibliographiques existantes) et ceux du recours aux outils du web sémantique ouvrent des perspectives décisives.

Christine GIRARD
Inspecteur général des bibliothèques

Benoît LECOQ
Inspecteur général des bibliothèques

²⁴ Sur cette question, voir : Jan Pisanski, Maja Zumer, Trond Aalberg : « Frbérisation : vers un nouvel avenir pour les bibliographies national », IFLA, Milan, 2009, 9 p.

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Glossaire
- Annexe 4 : Table des principales abréviations

ANNEXE 1



18 JUIN 2010

Monsieur Daniel RENOULT
Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques
61-65, rue Dutot
75732 PARIS CEDEX 15

Nos réf. : CC/1141/MMI

Monsieur le Doyen,

Comme vous le savez, la France cherche à améliorer la visibilité sur Internet de sa culture. À cet égard, plusieurs rapports récents sur la numérisation mettent en évidence le rôle des métadonnées bibliographiques dans l'univers numérique. Il nous paraît donc important de disposer d'une étude complémentaire pour évaluer la politique de signalement des collections des bibliothèques françaises.

Nous souhaitons vous confier cette mission qui portera principalement sur la stratégie, la mise en œuvre et les services des principaux catalogues collectifs : le système universitaire de documentation piloté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et le Catalogue collectif de France (CCFr) géré par la Bibliothèque nationale de France (BnF) en relation avec son Catalogue général.

Cette mission d'évaluation et de proposition portera sur les atouts et les limites de ces catalogues, notamment à travers leur « audience » publique, et sur leur utilité pour la gestion des bibliothèques. Elle évaluera la pertinence pour les différentes bibliothèques françaises d'une participation à ces outils nationaux. Il serait utile, en particulier, que vous étudiez :

- le mode de fonctionnement et les moyens de ces catalogues collectifs,
- les conditions de participation des bibliothèques françaises,
- la politique de développement de ces catalogues et les nouveaux scénarios de coopération éventuels.

Les établissements publics gestionnaires de ces catalogues ont passé des accords internationaux. Il conviendrait que la mission en analyse les conséquences sur les modalités d'utilisation et de valorisation des métadonnées bibliographiques.

.../...

L'Inspection pourra bénéficier de toutes les collaborations utiles de la part du Service du livre et de la lecture, de la Mission pour l'information scientifique et technique et des réseaux documentaires, ainsi que des établissements publics concernés.

Il serait souhaitable que l'Inspection puisse rendre ses conclusions en octobre 2010.

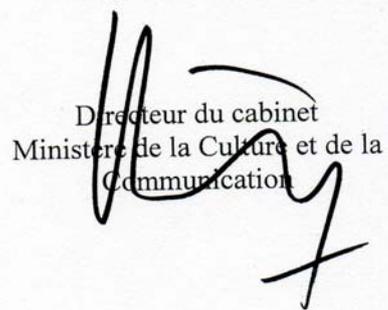
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Olivier PAGEZY



Directeur du cabinet
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Pierre HANOTAUX



Directeur du cabinet
Ministère de la Culture et de la
Communication

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture :

- Monsieur Fabien Plazannet, Chef du département du patrimoine et de la politique numérique
- Monsieur Dominique Coq, Adjoint au Chef du département du patrimoine et de la politique numérique
- Monsieur Thierry Claerr, Adjoint au Chef du département du patrimoine et de la politique numérique
- Monsieur Florent Palluault, Observatoire du patrimoine écrit en région

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle :

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
- Monsieur Alain Colas, Adjoint au Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Bibliothèque nationale de France :

- Madame Jacqueline Sanson, Directrice générale
- Monsieur Arnaud Beaufort, Directeur général adjoint chargé de la Direction des Services et des réseaux
- Madame Catherine Dhérent, adjointe chargée des questions scientifiques et techniques au sein de la Direction des Services et des réseaux
- Madame Aline Girard, Directrice du Département de la Coopération
- Madame Véronique Falconnet, Chef du service du CCFr au sein du département de la Coopération
- Monsieur Yves Alix, Directeur du Département Information bibliographique et numérique
- Madame Françoise Bourdon, adjointe au Directeur du Département Information bibliographique et numérique
- Madame Hélène Jacobsen, Directrice du Département du Dépôt légal

Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur :

- Monsieur Raymond Bérard, Directeur
- Madame Martine Brunet, Directrice adjointe
- Monsieur Benjamin Bober, Mission des projets coopératifs
- Monsieur Yann Nicolas, Directeur du Département Etudes et Projets
- Madame Camille Dumont, Directrice du Département Services aux réseaux
- Monsieur Stéphane Rey, Directeur du Département des Systèmes d'information
- Madame Isabelle Mauger Perez, Portail des thèses
- Monsieur Jean-Marie Feurtet, Responsable de « Calames »

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

AURA

Association des établissements utilisateurs des réseaux de l'ABES

Site web : <http://aura-asso.fr/> <http://www.couperin.org/>

ADBU

Association des directeurs de bibliothèques universitaires

Site web : <http://www.adbu.fr/> <http://www.adbu.fr>

Couperin

Consortium français de négociation et d'acquisition des ressources électroniques pour l'enseignement supérieur et de la recherche

Site web : <http://www.couperin.org/>

Catalogue collectif

Catalogue rassemblant les collections de plusieurs bibliothèques ou centres de documentation et indiquant leur localisation.

Conversion rétrospective ou rétroconversion

Conversion d'un [catalogue existant](#) sur support imprimé (fiches cartonnées le plus souvent) en version informatisée.

Dérivation

Création d'une notice de catalogage par copie ou transfert d'une notice trouvée dans une base existante.

EAD (Encoded archival description, description archivistique encodée)

Schéma de métadonnées défini par le Conseil international des archives et appliqué dans les bibliothèques pour les collections d'archives et de manuscrits

ERMS (Electronic Records Management System, système de gestion des documents électroniques) Applications logicielles permettant d'assurer le suivi des ressources électroniques en bibliothèque

FTP (File Transfer Protocol, protocole de transfert de fichiers),

Protocole de communication dédié à l'échange de fichiers informatiques sur un réseau.

FRBR (Functional requirements for bibliographic records, spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques)

Modélisation des informations bibliographiques centrée sur les contenus.

ISSN (international standard serial number)

Numéro normalisé qui identifie sur le plan international chaque titre de publication en série

Localisation

Représentation sous une forme textuelle ou codée du lieu où est stocké le document

OCLC (Online Computer Library Center)

Organisation mondiale à but non lucratif fondé en 1967 qui offre aux bibliothèques membres, des services de catalogage et de gestion des collections. Les bibliothèques membres d'OCLC produisent et maintiennent à jour le catalogue WorldCat
Site web : <http://www.oclc.org/fr>

Notices d'autorité et fichiers d'autorité

Notice présentant de façon normalisée les données de référence d'une entité (personne, collectivité, œuvre, nom géographique, sujet, etc.). Les notices d'autorités sont regroupées par catégories en fichiers d'autorité des noms de personnes, des sujets...

RDA (resource description and acces)

Code international de catalogage, orienté vers la description des contenus, fondé sur les modèles FRBR.

SRU (Search and retrieve via URLs)

Programme retranscrivant les requêtes Z 3950 en procédures conformes à celles du web

WorldCat (contraction de WorldCatalog, catalogue mondial)

Catalogue en ligne de l'OCLC, réputé pour être le plus grand catalogue collectif en ligne du monde.

Z 3950

Protocole de communication informatique client serveur pour rechercher, via le réseau informatique, des informations dans différentes bases de données, utilisé pour interroger simultanément plusieurs catalogues

ANNEXE 4

Table des principales abréviations

Abes	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
ADBU	Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
Afnor	Agence française de normalisation
AURA	Association des utilisateurs du réseau ABES
AUROC	Association des utilisateurs d'OCLC en France
<i>BBF</i>	<i>Bulletin des bibliothèques de France</i>
BDLI	Bibliothèques dépositaires du dépôt légal imprimeur
BDP	Bibliothèque départementale de prêt
BM	Bibliothèque municipale
BMC	Bibliothèque municipale classée
BMR	Bibliothèques municipales rétroconverties
BMVR	Bibliothèque municipale à vocation régionale
BNF	Bibliothèque nationale de France
BPI	Bibliothèque publique d'information
BSN	Bibliothèque scientifique numérique
BU	Bibliothèque universitaire
Cadist	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
Calames	Catalogue en ligne des archives et des manuscrits des bibliothèques universitaires
Carel	Consortium pour l'acquisition des ressources électroniques en ligne
CCFr	Catalogue collectif de France
CERL	Consortium of european research libraries
CGM	Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France
Cines	Centre informatique national de l'enseignement supérieur
Couperin	Consortium universitaire pour les publications numériques
CRL	Centre régional des lettres
DBD	Deutsche Bibliothek Database
DRM	<i>Digital Rights Management</i>
EAD	<i>Encoded Archival Description</i>
Electre	Bibliothèque électronique de recherche bibliographique
Enssib	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
ERMS	<i>Electronic Resources Management System</i>
FEL	Fichier exhaustif du livre
Fill	Fédération interrégionale pour le livre et la lecture
FRAD	<i>Functional Requirements of Authority Data</i>
FRBR	<i>Functional Requirements for Bibliographic Records</i>
FSAR	<i>Functional Requirements of Subject Authority Records</i>
FTP	<i>File Transfer Protocol</i>
GED	Gestion électronique de documents
HTML	<i>Hypertext Markup Language</i>
HTTP	<i>Hypertext Transfer Protocol</i>
Inist	Institut national de l'information scientifique et technique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
ISBN	International Standard Book Number
ISSN	International Standard Serials Number
ISTEX	Initiative en l'information scientifique et technique
Liber	Ligue des bibliothèques européennes de recherche
Marc	<i>Machine Readable Cataloging</i>
OAI-PMH	<i>Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting</i>
OCLC	<i>Online Computer Library Center</i>
OCR	<i>Optical Character Recognition</i>

Pape	Plan d'action pour le patrimoine écrit
PEB	Prêt entre bibliothèques
PIB	Prêt inter-bibliothèques
PRES	Pôle de recherche de l'enseignement supérieur
Rameau	Répertoire d'autorités matières encyclopédique et alphabétique unifié
RCR	Répertoire de centres de ressources
RDA	<i>Resource Description and Access</i>
RFID	<i>Radio Frequency Identification System</i>
RNBFD	Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaire
RSS	<i>Really Simple Syndication</i>
SCD	Service commun de documentation
SGML	<i>Standard Generalized Markup Language</i>
SICD	Service interuniversitaire de coopération documentaire
SIGB	Système intégré de gestion de bibliothèque
SRL	Structure régionale du livre
SRU	<i>Search and Retrieve URL Service</i>
SRW	<i>Search and Retrieve Web Service</i>
Star	Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche
Sudoc	Système universitaire de documentation
SUDOC-PS	Système universitaire de documentation pour les publications en série
Unimarc	<i>Universal Machine Readable Cataloging</i>
URL ou URI	<i>Uniform Resource Locator</i> ou <i>Uniform Resource Identifier</i>
XML	<i>EXtensible Markup Language</i>

